



Aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, un organisme public peut divulguer des renseignements personnels **seulement** si la personne concernée par les renseignements a recensé les renseignements et consenti, **par écrit**, à leur divulgation.

Si vous souhaitez autoriser votre représentant à accéder à vos renseignements personnels, veuillez compléter la déclaration ci-dessous.

L'autorisation écrite doit comprendre votre nom, la personne à qui souhaitez divulguer les renseignements, les motifs, la période de validité du consentement et votre signature.

### DÉCLARATION DU CONSENTEMENT VOLONTAIRE

Je, soussigné, \_\_\_\_\_, autorise par la présente  
(nom en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_, à accéder aux renseignements  
(nom du représentant)

relatifs à mon dossier de certification à la Direction de la réglementation des enseignants du ministère de l'Éducation pour les raisons suivantes

Cette autorisation est valide : du (AAAA/MM/JJ) \_\_\_\_\_

au (AAAA/MM/JJ) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date (AAAA/MM/JJ)

\_\_\_\_\_  
Numéro de dossier (numéro de certificat)

*Décembre 2013*